

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 84

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Construction du centre de secours de Sénas : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

La Commission Permanente a décidé, par délibération :

- n° 68 du 19 décembre 2014, d'autoriser le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à signer la convention pluriannuelle à intervenir entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la période 2015 / 2017

Le Conseil Départemental a décidé, par délibérations :

- n° 2 du 30 juin 2017, d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat, à intervenir entre le Département et le SDIS 13 pour la période 2015 / 2017
- n° 3 du 30 juin 2017, d'approuver la convention relative à l'équipement immobilier du SDIS 13 et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer ladite convention.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Dans le cadre de la convention précitée, il est envisagé de construire un nouvel équipement regroupant toutes les missions dévolues à un centre de secours : la prévention et la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres et catastrophes, la prévention des risques technologiques et les secours d'urgence.

Ce centre de secours sera situé sur la commune de Sénas, en partie Sud de la ville, quartier « La grande Bastide ». On y accèdera par la D71, dite route d'Alleins. Le foncier sera cédé à l'euro symbolique par la commune.

Le programme de l'opération représente 1 523 m² de surface totale bâtie se décomposant de la façon suivante :

- des bâtiments affectés à l'administration, aux services et lieux de vie pour 790 m²
- des locaux techniques de réserve et remise pour véhicules pour 733 m².

Les surfaces extérieures seront aménagées pour accueillir notamment des aires de manœuvre, de lavage et de stationnement, des espaces verts et un puisard d'exercice, pour une surface totale de 2 350 m².

L'effectif opérationnel du centre de secours sera de 7 sapeurs-pompiers en garde de jour et de 7 sapeurs-pompiers en garde de nuit. De plus, 1 agent administratif/technique et 2 officiers d'encadrement seront également présents en journée.

L'effectif théorique maximum de l'établissement à considérer sera de 38 personnes.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le programme de construction du centre de secours de Sénas, ainsi que son coût prévisionnel estimé à 4 450 000,00 € TTC qui sera réparti en 500 000,00 € TTC pour les services et 3 950 000,00 € TTC pour les travaux, et pour

lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

PROPOSITIONS

Il conviendrait pour la construction du centre de secours de Sénas :

- d'approuver le programme de l'opération pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 450 000,00 € TTC, répartie en 500 000,00 € TTC pour les services et 3 950 000,00 € TTC pour les travaux.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de M. le Délégué aux Bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL